

REGLEMENT DU PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN

1 - ORGANISATION :

L'association SAINT-LARY-AURE-ATHLETISME (association loi 1901 enregistrée le 13/03/2014 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001311) organise le PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN les 21, 22 et 23 juin 2019.

2 – EPREUVES :

LE PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN est un évènement comprenant 4 courses de pleine nature sur des sentiers de grande randonnée en moyenne et haute montagne :

Le Vignec Vertical : 3,5kms 1000 D+ au départ du village de VIGNEC pour une arrivée sur la station de SAINT LARY SOULAN au PLA D'ADET. Le départ est fixé le vendredi 21 juin à 19h00.

La Skyrace: 25 kms 2200m D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 23 juin à 8h00

Barrières horaires:

A définir mais seront très serrées. Course très exigeante.

Le Tour des Villages : 18 kms 1250 D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 23 juin à 9h00

Barrières horaires:

- Rond-point sud EDF Saint-Lary Soulan 10h30

- Ens 11h15

Le Tour des Villages: 11 kms 600 D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le dimanche 23 juin à 10h00

Barrières horaires:

- Rond-point sud EDF Saint-Lary Soulan 11h30

Le Marathon : 42 kms 3300 D+ course en semi autonomie au départ et arrivée de SAINT LARY SOULAN. Le départ est fixé le samedi 22 juin à 6h30

Barrières horaires:

- Tramezaigues 11h30

- Pont Tisé 12h00

- Carrefour Consaterre: 15h00

Le Relais : le parcours du Marathon se décline en relais de 2 coureurs avec passage de relais au village de TRAMEZAIGUES (km 21 du parcours). Il n'y a pas de navettes pour rejoindre le relais. Chaque coureur arrive par ses propres moyens.

Ces courses se déroulent à allure libre dans un temps limité.

3 - SEMI AUTONOMIE :

Le principe de semi autonomie est la règle sur les 4 circuits.

Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire et de sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physique, blessures).

Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur pendant toute la durée de l'épreuve de la totalité de son matériel obligatoire (voir article Matériel obligatoire). A tout moment, des contrôles pourront être opérés par des commissaires de l'organisation.

Le coureur doit obligatoirement se soumettre à ce contrôle, sous peine d'exclusion de la course.
La cordialité est de mise entre les personnes.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long du parcours. Le coureur doit veiller à disposer au départ de chaque ravitaillement des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet à ces points de passage.

4 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « en compétition » ou Licences Athlé compétition, entreprise, running ou Pass running délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation, licence FFCO, FFPM, FFT ou licence sportive en cours de validité délivrée par une fédération agréée par la FFA.

Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.

Le certificat médical ou la licence pourra :

- Soit être téléchargé par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Un lien spécifique sera mis en place pour cela.
- Soit être présenté le jour du retrait du dossard.

Sans ce document, il ne sera pas remis au coureur son dossard et celui-ci ne pourra pas prendre le départ.

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo ...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour l'aider dans la réussite de son épreuve.

5 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont limitées pour chaque course :

- 150 coureurs pour le Kilomètre Vertical
- 300 coureurs pour La Skyrace 25K
- 500 coureurs pour le Tour Des Villages 18K
- 500 coureurs pour le Tour Des Villages 11K
- 500 coureurs pour le Marathon
- 100 équipes pour le Relais soit 200 coureurs

Les inscriptions se font sur le site partenaire du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN (Pyrénées Chronos)

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 21 DECEMBRE 2018 et la clôture le mercredi 19 JUILLET 2019 à 00H00.

Inscription sur place possible le vendredi et le samedi de 16h00 à 18h00 pour le KV, la Skyrace et les Tour des Villages 18K et 11K (Règlement chèque ou espèces)

DROITS D'ENGAGEMENT :

- Kilomètre Vertical : 15 €
- La Skyrace 25K: 30€
- Tour des Villages 18K : 20 €
- Tour des Villages 11K : 15 €
- Le Marathon : 38€ avant le 28 Février, 40€ du 1er Mars au 31 Mai, 45€ à partir du 1er Juin
- Le Relais : 50 € par équipes

Les inscriptions sont validées lorsque le paiement en ligne des droits d'engagement a été réalisé. Le coureur s'engage également à fournir le certificat médical ou la licence en cours de validité. Les coureurs pourront vérifier leur inscription sur le site www.patoutrailsaintlary.com

6 – ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : patoutrail@gmail.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie, blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à cette même adresse.

Le remboursement des droits d'engagement se fera dans les conditions suivantes :

- 100 % jusqu'au 15 avril 2019

- 50 % du 16 avril au 30 Avril 2019

- A compter du 1er Mai aucun remboursement n'est effectué.

7 - PARTICIPATION

La participation aux courses est ouverte à toute personne, homme ou femme, dans le respect de la règlementation de la F.F.A à savoir :

- La Skyrace 25K à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)

- Le Tour des Villages 20K à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)

- Le Tour des Villages 11K à partir de la catégorie cadet (16 ans et plus)

- Le KV à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)

- Le Marathon à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)

- Le Relais à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)

8 – MATERIEL OBLIGATOIRE

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve.

A tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié.

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous afin de vous prémunir contre des conditions climatiques défavorables.

La Skyrace, Le Tour des villages, Marathon et Relais :

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable.

- Réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire

- Veste imperméable coupe vent.

- Sifflet.

- Bande élastique permettant un bandage ou un strapping

- Couverture de survie (140cm x 120cm).

- Gobelet individuel.

Les bâtons sont autorisés.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

- Bonnet

- Casquette
- Gants
- Vêtements chauds manches longues
- Pantalon ou collant long

Le KV

Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

- Veste imperméable coupe vent
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.

9 – REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée. Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course. Il sera disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe pour permettre l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle. Dotation coureurs aux 650 premiers inscrits seulement pour cause de délais de fabrication!

Retrait des dossards :

- Vendredi 21 Juin de 16h00 à 21h00
- Samedi 22 Juin de 5h30 à 6h00 et de 16h00 à 18h30
- Dimanche 23 Juin de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course concernée.

10 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les médecins et infirmiers sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment là, la direction des opérations et mettra en œuvres tous moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

11 - TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Les temps maximum autorisés et les barrières horaires mises en place pour chaque course seront affichés lors de la remise des dossards.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...).

Tout coureur mis hors course se verra retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, il le fait sous sa propre responsabilité.

12 – ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Si une évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit regagner le poste de contrôle (ou ravitaillement) le plus proche.

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

13 - PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des courses du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

14 - JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôles concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

Les décisions du jury sont sans appel.

15 - MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas de « force majeure », forçant l'organisation à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.

Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliquées sur le site de la course.

16 - ASSURANCE/RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

17 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs à l'arrivée et passant dans les délais impartis sont classés.

Pour chaque épreuve un classement général homme et femme est établi.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Espoir, Senior, Master 1, Master 2 et Master 3).

Seront récompensés par un trophée ainsi qu'un lot :

Sur le Marathon, le 20kms, Le 11kms et le KV: les trois premiers du scratch homme, les trois premières du scratch femme

Sur le relais : la 1ère équipe Homme, la 1ère équipe femme, la 1ère équipe mixte.

Seront récompensés uniquement par un lot :

Sur le Marathon, le 20kms, Le 11kms et le KV: le 1er de chaque catégorie.

Il n'y a pas de cumul de lot possible.

18 - DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

19 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

20 - CONDITIONS GENERALES :

Tout coureur inscrit à l'une des épreuves du PATOU TRAIL SAINT LARY SOULAN s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d'un officiel course durant la totalité de l'épreuve.

L'inscription électronique (cases cochées) ou papier (signature) vaut connaissance et acceptation dudit règlement.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

21 – Price money :

Marathon :

1er Homme : 600€

2ème Homme : 400€

3ème Homme : 200€

1ère Femme : 600€

2ème Femme : 400€

3ème Femme : 200€

La Skyrace 25K :

1er Homme : 600€

2ème Homme : 400€

3ème Homme : 200€

1ère Femme : 600€

2ème Femme : 400€

3ème Femme : 200€

